



2008, ANNEE DU DIALOGUE INTERCULTUREL

Le Dialogue interculturel comme priorité européenne

Dans le contexte des élargissements successifs et de la mobilité accrue au sein du marché unique, le dialogue interculturel se présente comme un axe central de l'Union Européenne. Le Parlement européen et le Conseil se sont accordés en 2005 pour placer le **dialogue interculturel au centre des autres priorités stratégiques de l'Union** : promotion de la diversité culturelle et d'une citoyenneté européenne active, soutien à la Stratégie de Lisbonne, qui implique une ressource humaine capable de s'adapter aux changements, engagement en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale, assurance des partenariats crédibles avec les pays voisins et dans les relations extérieures en général.

Les programmes qui ont contribué à la promotion du dialogue interculturel sont : *Leonardo da Vinci*, *Erasmus*, le programme *Jeunesse 2000-2006*, le programme *Culture 2000* de la DG Culture, Education et Formation, *INTI* de la DG Justice et Affaires Intérieures (JLS), *ETHNIC* de la DG Recherche (RTD), *EQUAL* de la DG Emploi et Affaires sociales (EMPL).

La **conférence sur le dialogue interculturel** organisée par la DG Education et Culture le 22-23 novembre 2006 a marqué dans ses conclusions le fait que **le dialogue interculturel ne peut pas être réalisé par le haut mais que les collectivités locales et régionales sont essentielles dans ce processus.**

2008- l'Année européenne du Dialogue interculturel

La décision de déclarer **2008 année européenne du dialogue interculturel** est fondée sur une proposition de la Commission en 2005. La décision no 1983/2006/CE du Parlement européen et du Conseil souligne que cette dimension est une **partie centrale de multiples politiques et instruments communautaires** : fonds structurels, éducation, formation, emploi, jeunesse, culture, citoyenneté, sport, égalité des sexes, affaires sociales, lutte contre le racisme et la xénophobie, l'intégration des immigrants, développement durable, recherche.

Objectifs

- ❑ Sensibiliser les personnes vivant dans l'UE au sujet du dialogue interculturel
- ❑ Mettre en commun les meilleures pratiques en matière de promotion du dialogue interculturel
- ❑ Renforcer le rôle de l'éducation et des médias dans l'apprentissage de la diversité
- ❑ Accroître la visibilité et la continuité des actions communautaires au service du dialogue interculturel

Budget

La décision bénéficie d'une enveloppe financière de 10 000 000 EUR pour la période 1^{er} janvier 2007- 31 décembre 2008.

Mesures financées

Le financement vise des manifestations à l'échelle européenne ou à l'échelle nationale, régionale, des campagnes d'information et de promotion en coopération avec les médias et la société civile, enquêtes et études d'impact.

Appels à propositions lancés par le DG EAC pour le cofinancement

1. Appels à propositions DG EAC 07/2007

Cet appel vise des **actions à l'échelle européenne**, des événements cherchant à sensibiliser aux objectifs de l'Année européenne du dialogue interculturel en touchant le plus grand nombre possible de personnes. Un centre d'intérêt particulier est réservé à la présentation des dimensions et des méthodes du dialogue interculturel de façon à attirer les jeunes.

La date limite de soumission est le **31 Juillet 2007**, le budget est de 2,4 millions d'euros et la subvention pourrait couvrir jusqu'à 80% des coûts du projet.

Les **bénéficiaires admissibles** doivent être un organisme public (central régional ou local) ou privé possédant une expérience dans le domaine du dialogue interculturel et ayant son siège dans l'un des États membres de l'Union européenne.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/open_07_2007_fr.html

Formulaire de candidature :

http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/pdf_word/application_form07_07_fr.doc

2. Appels à propositions restreint DG EAC 08/2007-06-25

Cet appel a pour objectif de financer des **actions nationales** ayant une dimension européenne touchant le plus grand nombre possible de personnes avec une attention particulière pour l'éducation civique.

Les demandes doivent être envoyées par les organismes nationaux de coordination avant le **31 Juillet 2007** pour le financement au titre du budget 2007 et avant le **14 Septembre 2007** pour les projets cofinancés par le budget 2008.

Le budget affecté à cet appel est de 3 millions d'euros et la participation de la Commission ne peut dépasser 50% des coûts du projet.

Les **bénéficiaires admissibles** sont des institutions publiques (centrales, régionales et locales) ou privées qui ont de l'expérience dans le domaine du dialogue interculturel et qui présentent la capacité financière et opérationnelle de mener à terme le projet.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/restricted_08_2007_fr.html

Formulaire de candidature :

http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/pdf_word/application_form08_07_fr.doc

Lien utile : http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/dialogue_fr.html

Organe français de coordination de l'année européenne du dialogue interculturel 2008 :
Ministère de la Culture et de la Communication/ Délégation au Développement et aux
Affaires Internationales. Contact :

Monsieur **Benoît PAUMIER**, Délégué au Développement et aux Affaires Internationales,
182 rue Saint-Honoré, F- 75001 Paris, benoit.paumier@culture.gouv.fr, tél. : 01 40 15 78 91